



Déclaration liminaire de la FNEC FP-FO 02 au
Comité Départemental de l'Éducation Nationale
du 12 novembre 2020

Monsieur le Directeur Académique, Monsieur de Préfet, Mesdames et Messieurs les membres du CDEN,

Les personnels ont été profondément choqués, profondément meurtris par l'annonce, vendredi 16 octobre, de l'assassinat barbare de notre collègue Samuel PATY, professeur d'Histoire-Géographie au collège du Bois d'Aulne à Conflans-Sainte-Honorine. La FNEC FP-FO 02 condamne à nouveau l'acte odieux qui a coûté la vie à notre collègue du collège Bois d'Aulne à Conflans-Sainte-Honorine. Nos pensées émues accompagnent sa famille, ses proches et ses collègues.

Ce CDEN se tient deux mois après la rentrée scolaire 2020/2021 et l'ordre du jour porte, entre autre, sur le bilan de la rentrée dans le 1er degré et le 2nd degré ; mais cette rentrée a été particulièrement marquée par l'épidémie du coronavirus et le protocole sanitaire qui s'applique à l'Éducation Nationale et aussi par l'assassinat de notre collègue Samuel Paty.

Pour la FNEC FP -FO 02 ce bilan de rentrée est inacceptable.

Si l'assassinat de Samuel Paty a résonné si fort en chaque professeur c'est que nous sommes nombreux à savoir, pour l'avoir vécu ou en avoir été témoin, qu'en matière de protection fonctionnelle du fonctionnaire, lorsque des personnels sont mis en cause, ou font l'objet de menaces, d'agressions verbales ou physique par des élèves ou leurs familles, le soutien de leur hiérarchie, de l'institution est loin de leur être acquis, et il reste souvent difficile pour nous de faire valoir et obtenir la mise en oeuvre de notre droit à la protection, de même qu'à bénéficier d'une véritable procédure contradictoire et de ne pas faire automatiquement l'objet d'une procédure à charge.

Ainsi la FNEC FP-FO a exprimé son point de vue devant le Ministre de l'Éducation nationale et le Premier Ministre qui ont reçu les organisations syndicales : « L'école publique et ses personnels doivent être protégés, non pas seulement par des discours mais aussi par la réaffirmation et la défense intégrale de leurs statuts ».

Pour la FNEC-FP-FO, tout personnel faisant l'objet d' *« atteintes volontaires à l'intégrité de (sa) personne, (de) violences, (d') agissements constitutifs de harcèlement, (de) menaces, (d') injures, (de) diffamations ou (d') outrages (...) sans qu'une faute personnelle puisse lui être imputée »* doit pouvoir obtenir immédiatement la protection de sa hiérarchie comme le prévoit l'article 11 de la loi de juillet 1983. De ce point de vue, il est difficile d'accorder une quelconque confiance dans la volonté déclarée du gouvernement de protéger les

personnels dès lors que ce même gouvernement mène une loi de transformation de la Fonction Publique qui supprime les CAPA et les CHSCT.

De nombreux professeurs se sont offusqués de voir la très belle lettre de Jean Jaurès devenir un outil pour rendre hommage à Samuel Paty alors que depuis des décennies les ministres successifs ont choisi de faire l'exact contraire que ce qui est préconisé par Jean Jaurès : « *Il faut d'abord que vous appreniez aux enfants à lire avec une facilité absolue, de telle sorte qu'ils ne puissent plus l'oublier de la vie et que, dans n'importe quel livre, leur œil ne s'arrête à aucun obstacle. Savoir lire vraiment sans hésitation, comme nous lisons vous et moi, c'est la clef de tout. Est-ce savoir lire que de déchiffrer péniblement un article de journal, comme les érudits déchiffrent un grimoire ? (...) Vous ne devez pas lâcher vos écoliers, vous ne devez pas, si je puis dire, les appliquer à autre chose tant qu'ils ne seront point par la lecture aisée en relation familière avec la pensée humaine. (...)* ».

Un professeur des écoles est-il libre, actuellement, de passer le temps qu'il voudra, comme il le voudra, afin que les élèves puissent tous savoir lire lorsqu'ils quitteront le CP ? Afin qu'ils puissent avoir accès à la pensée, de plus en plus complexe ? Les enfants qui ne savent pas lire passent de classe en classe, puis, lorsqu'ils arrivent au collège, et qu'il sera trop tard, on posera alors des diagnostics en expliquant aux professeurs de français qui n'ont ni les compétences ni le temps pour apprendre à lire, qu'ils devront « adapter »... c'est-à-dire, finalement, « faire avec », qu'il faut faire avec l'idée qu'un élève ne saura jamais bien lire, jamais bien écrire, qu'il n'aura donc pas le même accès à la pensée complexe que les autres.

En matière de défense de la laïcité, nous avons pris connaissance des déclarations du ministre à la presse, notamment au quotidien *Les Echos* de ce 19 octobre, auquel il explique que l'Éducation nationale a « *fait beaucoup de choses (sur la laïcité)* ». Nous avons pris connaissance de son intention de développer une « *approche laïque du fait religieux* » qui devrait permettre aux élèves d'avoir « *une meilleure connaissance du christianisme, du judaïsme, de l'islam, du bouddhisme, mais aussi de l'histoire de l'athéisme et de la libre-pensée* », puis d'élargir l'enseignement moral et civique à d'autres disciplines que l'Histoire et la Géographie.

Pour la FNEC-FP-FO, la défense de la laïcité implique surtout le respect de l'enseignement disciplinaire qui doit pouvoir continuer à s'exercer dans le cadre de la liberté pédagogique inscrite à l'article L912-1-1 du Code de l'Éducation.

A ce sujet, nous ne pouvons que rappeler les mots du manifeste des instituteurs syndicalistes qui, en 1905, déclaraient : « *Notre enseignement n'est pas un enseignement d'autorité. Ce n'est pas au nom du gouvernement, même républicain, ni même au nom du Peuple français que l'instituteur confère son enseignement : c'est au nom de la vérité. Les rapports mathématiques, les règles de grammaire, non plus que les faits d'ordre scientifiques, historique, moral, qui le constituent, ne sauraient dès lors être soumis aux fluctuations d'une majorité* ».

Pour conclure sur ce point, nous avons entendu le ministre déclarer sur *France 2* le 17 octobre, que « *des choses se sont dégradées depuis plusieurs décennies* ». Nous ne pouvons que confirmer que, depuis de trop longues années, les personnels subissent, du fait de la mise en oeuvre des contre-réformes successives et des suppressions d'heures,

de classes et de postes, du fait des attaques répétées contre leurs salaires, leurs missions, leurs statuts, une dégradation continue de leurs conditions d'exercice contribuant à dévaloriser leur fonction aux yeux de la population.

Et concrètement, comment faire comprendre ce qu'est la laïcité à des élèves dont le bagage lexical s'appauvrit d'année en année ou aux élèves allophones de plus en plus nombreux à être accueillis dans notre département sans que les classes et non des heures spécifiques soient créées ?

En ce qui concerne le «nouveau» protocole sanitaire, il continue de faire reposer sur les personnels, les personnels de Direction, les directeurs d'école et les chefs de service la responsabilité d'une mise en œuvre impossible. Leur mobilisation le mardi 10 novembre pour la création massive et urgente de postes afin de diminuer les effectifs par classe est un indicateur non négligeable de leur lassitude et de leur colère.

En opposition à ce protocole, la FNEC FP-FO rappelle les obligations de l'employeur en matière de protection des personnels reconnue par le Code du travail, à savoir la mise à disposition de masques FFP2 et non de masques DIM qui seraient toxiques pour la santé des personnels ! La FNEC FP-FO a d'ailleurs mis en œuvre une procédure d'alerte au sujet de ces masques DIM et demande qu'ils ne soient plus distribués aux personnels.

Il est inacceptable de constater, sous couvert de «l'école inclusive», que le ministre continue le démantèlement des structures spécialisées au profit de dispositifs mobiles. Il est également inacceptable de constater que les PIAL, largement rejetés et combattus par notre syndicat, permettent de flexibiliser les conditions de travail des AESH (certains se retrouvent à accompagner 3 enfants sur la semaine, dans 3 écoles différentes !), et de diminuer le temps d'accompagnement des élèves.

Le nouveau plan de formation dit en «constellations», qui n'a de sens que si l'on accepte que la formation des enseignants ne soit mise en place qu'en fonction des restrictions budgétaires est lui aussi inacceptable ! Cette nouvelle formation découle directement de PPCR que la FNEC FP-FO n'a pas signé et continue d'en demander l'abandon.

Que dire des propositions de revalorisation des personnels à part qu'elles sont inacceptables ?

Ces mesures, qui correspondent à une enveloppe fermée de 400 millions d'euros inscrite au Budget 2021, ne pèsent pas lourd par rapport à l'enveloppe de 7,5 milliards débloquée pour les personnels des hôpitaux (dont 900 000 fonctionnaires hospitaliers) et des EPHAD, suite à leur mobilisation.

Le contexte sanitaire aurait dû inciter notre gouvernement à donner partout des moyens pour réduire les effectifs, ce qui aurait permis, à la fois de mieux rattraper le retard dû au confinement et aussi de respecter la distanciation sociale préconisée dans la lutte contre le virus. Il est inacceptable de voir que dans de trop nombreuses écoles du département de l'Aisne, des classes dépassent les 25 élèves et approchent parfois la 30aine.

Pour la FNEC FP-FO, AUCUNE fermeture n'aurait dû être prononcée en cette rentrée.

TOUTES les ouvertures demandées auraient dû être satisfaites, tous les postes spécialisés nécessaires auraient dû être créés ainsi que les moyens de remplacement.

La FNEC FP-FO 02 exige également que pour les futurs travaux de carte scolaire du 1er degré, les élèves des dispositifs ULIS soient comptabilisés dans les effectifs globaux des écoles comme le stipule la loi depuis l'année dernière. Ceci n'a pas été respecté dans notre département l'année dernière, permettant ainsi de ne pas ouvrir voire de fermer des classes accueillant des élèves d'ULIS.

Dans ce contexte, la FNEC FP FO réitère ses exigences, à savoir :

- ▶ ouverture des classes nécessaires, non aux fusions d'écoles ;
- ▶ aucune fermeture - maintien de toutes les classes ;
- ▶ création des postes nécessaires de remplaçants, de RASED, en nombre suffisant ;
- ▶ ouverture et réouverture des postes et structures spécialisées ; non à l'inclusion systématique
- ▶ allègement des effectifs dans toutes les classes ; création de groupes en sciences et en langues,
- ▶ recrutement d'enseignants sur la liste complémentaire - non à la généralisation des emplois contractuels ;
- ▶ ouverture de postes au concours à hauteur des besoins réels du terrain ;
- ▶ intégration des 49 points d'indice nets supplémentaire dans la grille de tous les personnels titulaires et 183 euros nets supplémentaires pour les contractuels, sans contrepartie ! ;
- ▶ l'ouverture immédiate de négociations en vue d'un rattrapage de la perte de pouvoir d'achat subie depuis 2000, soit 20% d'augmentation de la valeur du point d'indice ;
- ▶ création des UPE2A à la hauteur des besoins,
- ▶ abrogation de la réforme du collège pour un retour au strict enseignement disciplinaire.